



Le Syndicat.

Canicule: Attention danger!

**La chaleur rend le travail plus pénible et plus dangereux.
L'employeur est responsable de la santé de son personnel.**

Autrement dit, il lui faut:

- **informer** le personnel des chantiers **sur les risques** dus au soleil, à la canicule et à l'ozone;
- **fournir des moyens de protection**: eau en suffisance, crème solaire, etc.
- veiller à ce que les **lieux de pause** soient au frais et prévoir des **sources d'ombre**, comme des voiles pare-soleil;
- **adapter l'organisation du travail à la température** (davantage de pauses, rythme et difficulté du travail, horaires...);
- garantir les **premiers secours** et veiller à ce que les travailleurs fassent l'objet d'une **surveillance des symptômes** de troubles liés à la chaleur.

Par ailleurs, il est recommandé à chaque travailleur, par souci de sa propre santé,

- de protéger sa peau au moyen de **vêtements** et de mettre de la **crème solaire**;
- de porter des **lunettes de soleil** pour protéger ses yeux
- de **boire en quantités suffisantes**, à savoir au moins de 3 à 6 litres d'eau en période de fortes chaleurs.

Le tableau ci-dessous donne quelques indications pour faire face à la chaleur sur les chantiers.

Quand une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas remplies, intervenez directement auprès du contremaître ou appelez votre secrétariat Unia

Température	Durée du travail	Pauses	Effort physique
Dès 25°C	Adapter l'horaire, commencer plus tôt le matin	Toujours faire les pauses à l'ombre.	Réduire les charges et les efforts physiques
Dès 30°C	Éviter les travaux pénibles en cas d'exposition directe au soleil	Pauses supplémentaires de 5 minutes par heure	Réduire de moitié les charges et les efforts physiques
Dès 35°C	Limiter le travail aux heures matinales, voire l'interrompre complètement	Pauses supplémentaires de 15 minutes par heure	Ni charge lourde à porter, ni autres efforts physiques.,